

COMMISSION CONSULTATIVE PHASE 1

LUNDI 11 MAI 2026 - PREFECTURE DE L'HERAULT - 15H30-17H30

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

ELUS ET REPRESENTANTS PRESENTS

- **AMEUR Abdel**, adjoint au maire, commune de Villeneuve les Maguelone
- **CAPELLINI Jean-Franck**, Conseiller départemental, Canton de Frontignan Gigan, Département de l'Hérault
- **DALBIGOT Jean-Christophe**, Conseiller municipal, commune de Mèze
- **DEMULSANT Marc**, Directeur de projet lignes à grande vitesse, Préfecture de la région Occitanie
- **DESPLAN Jean-Charles**, Vice-Président délégué Transport & Mobilités, Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
- **DUVIC Nicolas**, pôle mobilités, Montpellier Méditerranée Métropole
- **BOUQUIN Marion**, députée, Assemblée Nationale
- **FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine**, Conseillère départementale, Canton d'Agde Bessan, Département de l'Hérault
- **FERNANDEZ Thomas**, premier adjoint, Mairie de Gigan
- **FRECHE Julie**, Vice-Présidente, Montpellier Méditerranée Métropole
- **GIBBE Anne-Lise**, Responsable de la concertation, SNCF Réseau
- **GIBELIN Jean-Luc**, Vice-Président, Région Occitanie
- **GRAND Jean-Pierre**, Sénateur
- **ISERN Nicolas**, Maire, Commune de Pinet
- **LINARES Loïc**, Président, Communauté d'Agglomération Sète Agglopolé Méditerranée
- **LUBRANO Stéphane**, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau
- **LUCBEREILH Jacques**, sous-préfet de Béziers, Préfecture de l'Hérault
- **MAUCHET Chantal, Préfète, Préfecture de l'Hérault**
- **MARIN Philippe**, Adjoint au Maire, commune de Bessan
- **MARTIN ST LEON Véronique**, Secrétaire générale, Préfecture de l'Hérault
- **MIFSUD Mylène**, maire adjointe, commune de Fabrègues
- **MORGIO Christophe**, Conseiller départemental, Canton de Mèze, Loupian, Poussan, Département de l'Hérault, maire de Villeveyrac
- **MORTIER Céline**, responsable Pôle aménagement, commune de Saint Jean de Vedas
- **NOGUE Olivier**, Maire, Commune de Villeneuve-lès-Maguelone
- **OZIOL Nathalie**, députée, Assemblée Nationale
- **PALANQUE Olivier**, Maire, Commune de Cers
- **PELAYO Francis**, Maire, commune de Loupian
- **PINET Pascal**, Directeur général, société de financement LNMP (SLNMP)
- **PRADELLE Sylvie**, Conseillère départementale, Canton de Frontignan Gigan, Département de l'Hérault
- **PRELOT Romain**, Collaborateur parlementaire de Sylvain CARRIERE, député
- **RAMONDOU Michel**, Chargé de pilotage des grands projets, Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée

- **RESPAUD Jean-Louis**, Conseiller départemental, Canton de Béziers 3, Département de l'Hérault
- **ROUMEAU Stephane**, syndicat mixte bassin de Thau
- **SABORIT Ghislaine**, Première Adjointe au Maire, commune de Loupian
- **STOECKLIN Marcel**, Maire, commune de Gigean
- **VANDEPUTTE Eric**, Directeur Transport&Mobilités, Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée

INTRODUCTION

Chantal Mauchet, Préfète de l'Hérault

Salue les parlementaires, élus régionaux, départementaux et locaux, ainsi que les représentants de SNCF Réseau, de la Société de Financement LNMP et l'ensemble des participants à la commission consultative.

Madame la Préfète rappelle le caractère essentiel du projet LNMP pour la région Occitanie et pour le département de l'Hérault. Elle indique que cette commission consultative a pour objectif de permettre des échanges autour du projet et précise qu'elle a souhaité organiser cette réunion après les élections municipales afin que les nouveaux élus disposent de l'ensemble des informations nécessaires. Elle souligne également que le projet avance et qu'il entre désormais dans une phase plus concrète pour la phase 1.

Elle détaille enfin l'ordre du jour :

- Le projet en bref
- Le programme et le calendrier du marché de conception-réalisation
- La procédure d'autorisation environnementale et les interventions préparatoires
- La co-construction avec le territoire des compensations environnementales et de la démarche paysagère et patrimoniale
- La poursuite de la concertation sur le viaduc de Poussan
- La maîtrise foncière et les compensations agricoles collectives
- Les modalités de la concertation préalable sur la phase 2 du projet

Marc Demulsant Directeur de projet lignes à grande vitesse, Préfecture de la région Occitanie

Rappelle que le budget de l'AFIT a été adopté en fin d'année et qu'il prévoit les ressources nécessaires aux interventions préparatoires qui seront engagées par SNCF Réseau. Il précise qu'il reste à finaliser une convention financière déjà existante, qui devra désormais être adoptée lors du prochain Conseil d'administration.

Il indique également que le Conseil d'orientation des infrastructures a remis son rapport au Gouvernement et que celui-ci est très favorable au projet LNMP, considéré comme un projet nécessaire.

Jean-Luc Gibelin, Vice-Président de la Région Occitanie

Souligne l'utilité de ce temps d'échange organisé après les élections municipales, qui permettra de mobiliser les nouveaux exécutifs autour du projet. Il rappelle que le protocole d'accord du projet GPSO a été signé avec le Premier ministre et précise que ce projet ne vient pas en concurrence avec la LNMP.

Il indique que la position de la Région est de veiller à la réalisation des deux projets. Il insiste sur le fait que le territoire a besoin de ce doublet de lignes permis par la LNMP et souligne l'importance de rappeler la nécessité d'une liaison transfrontalière Montpellier-Perpignan-Barcelone.

Chantal Mauchet, Préfète de l'Hérault

Ajoute que cette commission consultative a toute son importance pour prendre en compte les demandes des élus de l'Hérault. Elle rappelle que de nombreuses attentes ont été formulées, notamment sur le territoire de Sète, et souligne que certaines demandes ont désormais trouvé des réponses, comme l'ouverture du fonds de compensation agricole à la profession des conchyliculteurs.

Elle précise enfin qu'il s'agit d'une instance de transparence. La régularité des réunions pourra être discutée en fin de séance, ainsi que, si nécessaire, l'évolution de la composition de la commission afin de l'élargir.

Loïc Linares, Président, Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée

Revient sur les propos du vice-président de la Région et souligne l'importance du doublet de lignes ainsi que les bénéfices que celui-ci pourra apporter à la ligne existante. Il insiste sur la nécessité de garder cet objectif en tête dans le récit porté autour de la ligne nouvelle.

1 LE PROJET

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Présente les grands principes du projet. Il rappelle que la création d'un doublet de lignes est indispensable pour répondre aux besoins de capacité du réseau ferroviaire, sans se substituer à la ligne classique existante, qui continuera à jouer un rôle clé dans la desserte du territoire.

Il présente les différents raccordements nécessaires pour la phase 1.

Il rappelle le calendrier de la phase 2 avec une concertation en cours du 9 avril au 19 juin.

Il revient sur le calendrier de la phase 1, désormais engagée dans sa phase opérationnelle à la suite de la Déclaration d'Utilité Publique obtenue en 2023. L'objectif est de lancer l'appel d'offres en conception-réalisation à l'automne 2026, pour un démarrage des travaux fin 2029 et une mise en service à l'horizon 2034.

La consultation doit permettre de favoriser l'innovation et la créativité pour améliorer la qualité du projet et viser une diminution des impacts sur le territoire, optimiser les coûts, le planning et le partage des risques. Il indique que le dialogue compétitif va durer environ 2 ans avec pour objectif de viser la notification début 2029. Les travaux

Il revient ensuite sur le Forum fournisseurs, un événement qui s'est tenue à Montpellier le 5 février 2026 et qui a réuni 120 personnes. Il revient sur l'exigence donnée lors de la table-ronde des

partenaires sur le volet RSE du chantier avec des priorités sur l'insertion des publics éloignés de l'emploi, la mobilisation de ressources locales et l'anticipation par la formation.

Julie Freche, vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Remercie SNCF Réseau d'avoir intégré les enjeux liés à l'emploi local et la nécessité que les travaux bénéficient directement au territoire. Elle rappelle que le président avait souligné le taux de chômage élevé du département et l'intérêt que représente ce type de projet pour contribuer à y remédier. L'ajout d'un critère RSE à hauteur de 15% permet d'atteindre l'objectif.

Véronique Martin Saint-Léon, Secrétaire générale de la préfecture de l'Hérault

Ajoute qu'il serait intéressant de mettre en place une dynamique commune avec l'ensemble des partenaires en charge de l'insertion, afin que chacun puisse se saisir du sujet et veiller à ce qu'il soit pleinement pris en compte.

Pascal Pinet, Directeur de la Société de financement LNMP

Rappelle que l'une des missions de la structure est l'animation territoriale et la mobilisation du territoire autour du projet. Il indique que l'une des premières conclusions des échanges est qu'il ne serait pas pertinent de créer de nouveaux groupes de travail supplémentaires.

L'enjeu serait plutôt de s'appuyer sur les comités locaux pour l'emploi et sur les dispositifs existants. Il souligne également la nécessité de mobiliser le territoire afin de faciliter l'insertion et l'implication des PME locales, qui devront être accompagnées pour pouvoir bénéficier des retombées du projet.

Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère départementale

Souhaite être plus informée sur le projet. Elle-même vigneronne, elle souligne que les viticulteurs concernés voient leurs terres bloquées depuis 1993. Elle insiste sur le temps très long du projet, avec des vignerons qui ne peuvent pas exploiter normalement les parcelles situées dans la zone d'étude.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Reconnait que le délai est long. Il souligne qu'un travail est mené notamment avec les Chambres d'Agriculture afin que le projet se déroule dans les meilleures conditions possibles et que les questions des agriculteurs soient prises en compte.

Philippe Marin, Maire de Bessan

Repose la question de la base travaux et des modalités de transport des matériaux. Il souligne que la réponse apportée par SNCF Réseau renvoie souvent au futur attributaire du marché et demande si cette réponse reste inchangée à ce stade du projet.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Indique que la réponse définitive sera connue fin 2028, une fois le titulaire du marché choisi. Il précise que la base travaux est envisagée au niveau de l'échangeur de Bessan. Il ajoute que SNCF Réseau pourra inciter le futur titulaire à privilégier certaines solutions, mais ne pourra pas les imposer. Concernant la base maintenance à ce jour à solution est de la garder à Bessan.

Olivier Nogues, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone

Souligne que le choix d'un groupement de type « Corea » ne permet pas de connaître les entreprises d'exécution, mais uniquement les principes de sous-traitance envisagés. Il s'interroge donc sur la manière dont pourront être mises en œuvre les clauses d'insertion si la sous-traitance ne bénéficie pas à des entreprises régionales.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Indique que des clauses d'insertion seront intégrées au contrat, avec un volume minimal d'heures à réaliser, sur lequel les titulaires ne pourront pas se soustraire. Il précise qu'un travail est déjà mené avec la Métropole de Montpellier sur ce type de marchés et sur le suivi des engagements pris.

Concernant les entreprises locales, il explique qu'il existe des plateformes dédiées sur lesquelles le titulaire du marché doit déposer l'ensemble des marchés qu'il attribue. Cela permet d'assurer une bonne visibilité sur les contrats passés par le titulaire. Il rappelle toutefois que la loi interdit d'imposer des clauses réservées aux PME locales, par exemple.

Olivier Nogues, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone

Souligne que le modèle de conception-réalisation ne permet aucune maîtrise sur le choix des entreprises qui interviendront sur le marché, celles-ci étant sélectionnées principalement en fonction du prix. Il indique que certaines entreprises extérieures à la région peuvent ainsi répondre avec des offres très basses.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Répond que, pour permettre aux entreprises locales de participer, il faut avant tout qu'elles soient correctement informées. Il rappelle que la plateforme commune mise en place vise précisément à donner de la visibilité sur les marchés publiés. Il ajoute qu'il appartient également au tissu économique local de se mobiliser afin d'être prêt à répondre aux appels d'offres.

Chantal Mauchet, Préfète de l'Hérault

Rappelle que la procédure de dialogue compétitif va se dérouler sur une durée de deux ans. Elle indique que le préfet de Région et la présidente du Conseil régional adresseront une lettre de mission fixant des critères à respecter, dont le suivi sera assuré par SNCF Réseau auprès des mandataires.

Elle souligne qu'il s'agit d'un point d'attention majeur afin que le projet constitue une réussite pour le territoire.

Jean-Pierre Grand, Sénateur

Fait part de son inquiétude concernant le temps long du projet, rappelant que d'ici sa réalisation interviendront notamment deux élections présidentielles et deux élections législatives. Il s'interroge sur la manière dont le dossier a été porté politiquement jusqu'à présent et souligne la nécessité de faire adhérer les habitants et les territoires à ces projets.

Il rappelle que les enjeux sont multiples et demande s'il serait possible de disposer d'une vision plus géopolitique du dossier, notamment portée par le président de la SNCF, en raison de son lien avec l'Occitanie.

Il souligne également que les projets peuvent évoluer au fil du temps et qu'il est désormais nécessaire de faire passer un message technique clair (notamment le nombre de trains qui s'arrêteront à Sète) afin de maintenir le soutien autour du projet.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Indique que le projet est suivi par le Président du Groupe SNCF, Jean Castex, comme tous les grands projets portés par SNCF Réseau.

Jean-Luc Gibelin, Vice-Président de la Région Occitanie

Rappelle que le président Jean Castex est déjà venu sur le territoire pour soutenir cette ligne et qu'une réunion avait notamment été organisée à Frontignan afin de marquer son engagement

en faveur du projet. Il indique ne pas douter que, lorsque le calendrier le permettra, celui-ci pourra revenir sur le territoire pour confirmer l'avancée du dossier.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Reprend la présentation. Il détaille les actions en cours, notamment la sécurisation du DCE et l'organisation de la gestion de la confidentialité durant la procédure d'appel d'offres. Il indique que le calendrier du projet est bien tenu.

Il présente également les interventions préparatoires prévues dans le cadre du projet.

Il explique enfin que les sondages géotechniques se dérouleront principalement entre juillet et décembre, afin que les candidats disposent de l'ensemble des informations nécessaires pour élaborer leurs propositions. Il précise que la connaissance des sols est essentielle pour bien calibrer le projet.

Chantal Mauchet, Préfète de l'Hérault

Précise que l'autorisation environnementale liste précisément les lieux où seront réalisés les sondages, afin que les maires disposent d'une information claire sur les secteurs concernés.

Loïc Linares, Président, Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée

Souligne qu'il s'agit d'un sujet important dans la phase opérationnelle dans laquelle le projet va désormais entrer.

Il estime que la réponse apportée concernant les viticulteurs n'est pas satisfaisante. Selon lui, ce n'est pas aux exploitants de faire les démarches pour obtenir des informations. Il rappelle que les marchés sont en cours et que les informations doivent être clairement accessibles et lisibles pour tous.

Il insiste également sur le fait que les maires et les élus, présents sur le terrain, doivent disposer des informations nécessaires, avec un besoin d'animation et de coordination porté par SNCF Réseau. Il considère qu'on ne peut pas demander à des habitants ou exploitants concernés par un projet imposé d'aller eux-mêmes chercher les informations.

Concernant les sondages à Issanka, il précise que les éléments techniques portent sur des sondages prévus à 16 mètres alors que le toit calcaire se situe à environ 80 mètres. Il indique toutefois que le BRGM demande d'aller jusqu'à l'effleurement du toit calcaire afin d'améliorer la connaissance du sous-sol, mais souligne que cela doit être clairement expliqué pour lever les inquiétudes sur le sujet. Il rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place sur ce sujet.

Plus globalement, il estime que le territoire souffre encore des conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique, organisée dans une période post-Covid, et que ce retard dans le dialogue n'a pas été rattrapé à ce jour.

Concernant la Société de financement LNMP, il insiste sur la nécessité de travailler le récit autour du projet et de le rendre accessible aux habitants. Il souligne qu'il est indispensable de diffuser des informations fiables et objectives.

Enfin, revenant sur la situation des viticulteurs, il indique que ceux-ci entendent régulièrement qu'« on viendra les voir », mais qu'à ce jour personne n'est encore venu à leur rencontre.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Précise que les viticulteurs sont tous contactés personnellement et ont été réunis collectivement déjà à trois reprises depuis 2024 sur la base des fichiers des chambres d'agriculture.

Chantal Mauchet, Préfète de l'Hérault

Demande s'il est possible de transmettre les informations aux élus de manière simultanée et de s'appuyer davantage sur les élus pour relayer les informations auprès du territoire.

Elle souligne également que la cartographie des secteurs concernés par les travaux de sondage doit être communiquée à l'ensemble des élus.

Jean-Pierre Grand, Sénateur

Demande quel est le type d'indemnisation pour les viticulteurs ?

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Précise que, pour les terrains concernés par des interventions temporaires, une remise en état est prévue afin que l'agriculteur puisse ensuite réexploiter les parcelles.

Concernant les cultures pérennes, il indique que les interventions seront réalisées après les récoltes, avec des acquisitions foncières définitives et une indemnisation qui interviendra dans la même temporalité. Il précise que cette indemnisation est prévue dans la convention signée avec la Chambre d'agriculture. Il souligne toutefois que, pour les cultures pérennes, il ne sera ensuite plus possible de poursuivre l'exploitation sur ces parcelles.

Sur le sujet d'Issanka, il précise qu'il ne s'agit pas d'une demande du BRGM mais de l'hydrogéologue agréé, pour actualiser les données existantes du BRGM.

Il reprend ensuite la présentation sur les autorisations environnementales et les mesures compensatoires. Il rappelle que la volonté est de définir les mesures avec le territoire et de construire collectivement les mesures compensatoires notamment en lien avec la volonté de maîtrise foncière de certaines EPCI.

Il détaille ensuite le dispositif de concertation mis en place pour le viaduc de Poussan.

Loïc Linares, Président, Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée

Indique qu'il est exigeant sur de nombreux points du projet mais salue, concernant le viaduc de Poussan, la concertation réalisée. Cela a permis le vote en COPIL d'une enveloppe supplémentaire minimale de 30 % pour intégrer les recommandations issues du travail mené avec le territoire et notamment l'atelier citoyen.

Il met également en avant l'écoute de SNCF Réseau sur les mesures compensatoires pour les adapter à chaque territoire. Il souligne toutefois qu'au-delà du cadre réglementaire, la question essentielle est celle de l'application concrète sur le terrain de ces mesures compensatoires, qui concernent environ 2 000 hectares. Il évoque notamment la reconnaissance des sols après dégradation et la nécessité de disposer d'une marge de manœuvre dans la mise en œuvre opérationnelle, estimant qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs sans cette souplesse.

Enfin, il insiste sur la nécessité, face aux impacts du projet, de mieux argumenter sur les bénéfices que cette infrastructure pourra apporter au territoire.

Christophe Morgo, Vice-Président du Département, maire de Villeveyrac

Indique qu'il sera attentif aux mesures compensatoires mises en place sur le projet. Il estime que le territoire de Thau est aujourd'hui complètement oublié dans le projet, sans perspective de gare nouvelle sur ce secteur. Il souligne que le nombre de TGV qui continueront à desservir la gare de Sète reste inconnu à ce stade. Il indique que cette situation risque d'obliger les habitants à utiliser davantage leur voiture pour rejoindre la gare Montpellier Sud de France.

Il rappelle également que le territoire de Thau représente une activité économique importante, notamment autour du thermalisme, et estime que de nombreux points doivent encore être réétudiés afin de mieux prendre en compte les enjeux et les besoins du territoire.

Julie Freche, vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Estime que, depuis le départ, le projet est présenté avec un vocabulaire très défensif. Elle considère qu'il n'y a pas suffisamment de dialogue fait entre la grande vitesse et les trains du quotidien, alors même que le projet répond à des enjeux de désenclavement, d'intermodalité et de covoiturage.

Elle souligne également que le SERM, qui concerne près de 900 000 habitants, n'est pas mentionné dans la plaquette de présentation. Elle rappelle que la grande vitesse est essentielle, mais que c'est aussi grâce à la ligne nouvelle qu'il sera possible de développer le RER métropolitain.

Elle estime enfin qu'il manque un discours plus positif autour du projet, et pas uniquement une communication défensive en réponse aux inquiétudes exprimées sur le territoire.

Loïc Linares, Président, Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée

Loïc Linares indique que le cœur du sujet est celui du récit porté autour du projet et de la question des mobilités de demain. Il estime qu'il faut assumer des choix politiques clairs, notamment en arrêtant le financement des aéroports régionaux tout en organisant ensuite les transferts de mobilité. Selon lui, il est nécessaire d'avoir une visibilité sur le sens même du projet, faute de quoi il sera très difficile de le défendre sur le terrain.

Il reconnaît qu'il est compliqué de garantir précisément le nombre de TGV qui continueront à desservir la gare de Sète, notamment pour des raisons techniques. Il ajoute qu'il n'est pas possible de garantir dès à présent la montée en charge de la ligne historique, mais insiste sur la nécessité d'afficher des ambitions et de construire collectivement un récit autour du projet.

Jean-Luc Gibelin, Vice-Président de la Région Occitanie

Indique qu'un équilibre doit être trouvé dans le discours entre un trop plein d'optimisme et une posture uniquement défensive. Il souligne que la Région est particulièrement attentive à la manière dont est rédigé le récit autour du projet, qu'il considère comme un élément vital pour sa réussite.

Il rappelle que des choix politiques ont été faits, mais souligne qu'il faudrait pouvoir apporter certains engagements alors même que l'ouverture à la concurrence rend la situation plus complexe. Il précise que SNCF ne pourra pas être le seul opérateur à l'avenir et que cette évolution rend impossible, un engagement ferme de SNCF sur certains sujets. Il estime néanmoins qu'il reste possible de donner certains gages au territoire.

Il insiste sur l'importance de parler du doublet de lignes afin de porter une ambition de desserte et de développement de l'offre sur les deux lignes, la nouvelle comme l'historique.

Enfin, il confirme que SNCF Réseau a engagé le travail concernant les interventions sur la ligne existante afin que sa rénovation puisse être menée en parallèle du projet.

Jean-Louis Respaud, Conseiller départemental

Soulève la question de la concurrence sur la nouvelle ligne, notamment entre certaines gares comme Béziers et Narbonne. Il évoque également les enjeux d'équilibre entre l'axe atlantique et l'axe rhodanien.

Il demande enfin quelles garanties pourront être apportées aux habitants de Béziers, qui n'est pas un nœud ferroviaire à la différence de Narbonne afin d'assurer une desserte ferroviaire convenable à l'avenir.

Jean-Luc Gibelin, Vice-Président de la Région Occitanie

Indique que cette question relève de la phase 2 du projet et qu'une concertation est en cours, avec plusieurs solutions qui seront proposées au débat.

Selon lui, des gares nouvelles peuvent constituer une solution, mais uniquement si elles sont correctement connectées aux gares existantes. Il cite notamment l'exemple de Montpellier, où l'investissement nécessaire pour assurer la liaison entre les deux gares est important.

Il insiste sur la nécessité de mener cette concertation afin de permettre l'expression des différents territoires et d'y voir plus clair collectivement. Il souligne qu'il ne doit pas y avoir d'opposition entre les territoires et rappelle que Béziers constitue aujourd'hui un nœud ferroviaire important, avec notamment la ligne Béziers-Neussargues, des circulations de fret significatives et le fait que la ville sera, pendant plusieurs années, le terminus TGV lors de la mise en service de la phase 1 du projet.

Marc Demulsant Directeur de projet lignes à grande vitesse, Préfecture de la région Occitanie

Souligne que la question du doublet de lignes est centrale dans le projet. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une logique de concurrence entre les lignes, mais bien de complémentarité.

Selon lui, l'objectif est de compléter l'offre ferroviaire et d'augmenter le niveau de résilience du territoire. Il estime également qu'il est nécessaire de travailler à la préservation de la ligne existante dans la durée.

Il rappelle que le territoire a besoin des deux lignes afin d'assurer une desserte efficace et équilibrée.

Concernant le sujet des gares, il indique que cette question a toute sa place dans la concertation en cours. Il souligne qu'il s'agit d'un débat de fond important, qui doit permettre d'identifier la meilleure solution pour le territoire.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Poursuit sur les questions de maîtrise foncière.

Il détaille ensuite la concertation en cours concernant la phase 2 du projet.

Chantal Mauchet, Préfete de l'Hérault

Demande que l'ensemble des réunions de la concertation préalable soit transmis aux membres de la commission consultative, même si ces informations ont déjà été communiquées lors du lancement de la concertation.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Précise qu'un comité communication est animé dans le cadre de cette concertation, réunissant l'ensemble des communicants des communes concernées, afin de transmettre les informations directement aux collectivités.

Il indique que deux réunions auront lieu dans l'Hérault, à Coursan le 12 mai et à Béziers le 20 mai.

Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère départementale

Souligne l'importance de disposer de l'ensemble des informations.

Elle indique rejoindre les interventions de ses collègues concernant la gare de Sète, mais également celle d'Agde, qui accueille un nombre important de touristes. Elle estime que si le nombre de TGV venait à diminuer, cela représenterait une catastrophe pour le territoire.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau

Indique qu'une entreprise ferroviaire dessert un territoire dès lors qu'un potentiel commercial existe. Il précise qu'aujourd'hui, ce potentiel est bien présent à Agde. Il souligne que l'objectif est de disposer d'une infrastructure de qualité permettant d'envisager au minimum 10 à 12 allers-

retours vers Sète et Agde. Il estime que les opérateurs ferroviaires ne pourront pas se priver de ce potentiel.

Il ajoute que, sans ligne nouvelle, il ne sera plus possible de desservir Sète et Agde avec un niveau de qualité satisfaisant, les choix d'attribution des sillons devenant alors contraints. Il rappelle que les deux lignes sont complémentaires.

Il précise qu'il ne s'agit pas de retirer l'ensemble des TGV de la ligne existante. Le report du fret sur la ligne nouvelle permettra également de libérer de la capacité sur le réseau. Il confirme enfin qu'une desserte TGV de la ligne historique sera maintenue.

Chantal Mauchet, Préfète de l'Hérault

Souligne la nécessité d'informer régulièrement les élus, notamment à l'approche des phases plus concrètes et opérationnelles du projet. Elle insiste sur l'importance de maintenir un lien étroit avec les territoires afin que ce grand chantier soit lisible et compréhensible pour les populations. Elle évoque également la mise en place d'un groupe de travail départemental dédié aux questions d'emploi, associant notamment France Travail, l'Éducation nationale et les services de l'emploi.

Elle précise que la prochaine commission est prévue en octobre 2026. Elle mentionne également la possibilité d'inviter les présidents des chambres consulaires lors de cette prochaine commissions.

Enfin, elle rappelle que le prochain COPIL se tiendra le 3 juillet.

Madame la préfète clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants.